



<http://pagesperso-orange.fr/cremps>

**Compte-Rendu Conseil Municipal**

Pages 2 à 7

**Compte-Rendu des Commissions**

Pages 7 à 9

**Intercommunalité**

Pages 9 à 13

**Etat civil**

Pages 13 - 14

**Vie du village**

Pages 14 à 19

**Comité des Fêtes**

Pages 19 - 20

**Informations diverses**

Pages 21 - 22

**Informations paroissiales**

Page 23

**Recensement**

Pages 23 - 24

**Urbanisme**

Pages 24 - 25

**Scolarité**

Page 25

**Mots croisés**

Page 26

Le Petit Echo de Cremps

Tél. 05 65 24 74 27

[cremps@orange.fr](mailto:cremps@orange.fr)

La mairie est ouverte les lundi de 13h à 17h ; mercredi de 9h à 12h ; vendredi de 13h à 16h.

**Chers Crempsois (es), Chers Amis(es),**

Avant toute chose, en mon nom et celui de l'ensemble de l'équipe municipale, je tiens à vous formuler mes meilleurs vœux pour cette année 2018.

Que cette année soit porteuse de joie, de bonne santé, et de réussite tant personnelle et familiale que professionnelle.

J'ai une pensée pour toutes les familles qui ont perdu un parent, un ami, une connaissance. Les fêtes de fin d'année ne sont pas toujours réjouissantes pour tout le monde. Je pense notamment aux personnes âgées, isolées, aux malades. En ce début de nouvelle période, ne les laissons pas dans l'indifférence, le conseil municipal aura, comme chaque année, un geste, une parole à leur rencontre.

Notre village, va débiter cette année avec le recensement de la population. Il se déroulera du 18 janvier au 17 février 2018. Il est obligatoire et important de se faire recenser. Ces données servent aux calculs de la Dotation Globale de Fonctionnement accordée aux collectivités. Durant ce laps de temps, un agent recenseur se présentera chez vous, muni de sa carte d'agent recenseur.

Quelques perspectives à venir :

**Urbanisme** : La loi ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové) rend obligatoire la prise de compétence du Plan Local d'Urbanisme. C'est donc la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne qui va se charger d'établir ce nouveau Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui, à terme, viendra se substituer à tous les autres documents communaux antérieurs. Le cahier des charges est terminé. Un appel d'offre va être lancé pour choisir un bureau d'études qui aura en charge l'élaboration du dossier technique. Ce dossier va engager notre territoire à plus de 20 ans. De nombreuses réunions, concertations, enquêtes publiques seront prévues.

**Numérique** : Le Syndicat Lot numérique mène des opérations de montée en débit pour un montant de 11 M€ afin de permettre à 90 communes lotoises, aujourd'hui les moins bien desservies, d'accéder à une ligne ADSL de qualité. Pour Cremps, le haut débit d'une moyenne de 20 Méga-octets, sera déployé dans le courant du 2ème trimestre 2018 par une amélioration locale de l'ASDL.

**Projets communaux 2018** : Dans le cadre de l'appel à projets, lancé par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie : « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (d'où TEPCV), le Parc Naturel des Causses du Quercy a été repéré comme « territoire à énergie positive en devenir » ! La commune de Cremps a décidé de continuer à s'engager à réduire les besoins en énergie. Après l'extinction de l'éclairage public, 3 dossiers de demandes d'aides seront présentés au Parc : la Mairie : remplacement des fenêtres, porte-fenêtre ; l'éclairage public : changement des lampadaires avec des LED ; modification du chauffage de la salle des fêtes.

**Budgets des années à venir** : Le gouvernement prône la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages. Dans ce contexte un peu flou, reste à savoir comment les collectivités vont récupérer à 100 % la TH ? L'avenir nous le dira...

Vous trouverez dans ce Petit Echo, tous les travaux réalisés et les actions menées au cours du dernier semestre 2017.

L'activité quotidienne de la commune a été présente tout au long de l'année et je tiens à remercier l'ensemble des élus et le personnel de la collectivité pour les implications dans les missions confiées. Un grand merci aux associations du village pour leur dynamisme ainsi qu'à tous les bénévoles qui nous apportent leur concours pour les différentes manifestations.

Pour conclure, c'est avec nos meilleurs souhaits pour une belle année 2018 que le Conseil Municipal, en collaboration avec le Comité des Fêtes, se joint à moi pour vous inviter à venir partager un moment convivial autour du traditionnel repas du nouvel an, le dimanche 21 janvier 2018 à 12 heures à la salle des fêtes.

Bonnes fêtes et Bonne et Heureuse Année.

Nathalie RICARD, Maire de Cremps.

## Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 12 septembre 2017

**Présents :** Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Cathy LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE

**Excusée :** Joseline COURNEDE

**Ordre du jour :**

Approbation à l'unanimité des présents du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

**Décisions par délégation.**

- Attribution logement (ancienne école) : Madame ROUZEE Gaëlle a signé le bail à compter du 15 juillet 2017. Loyer mensuel : 351,31€ ainsi que la caution du même montant. Il a été précisé à l'occupante que le loyer sera révisable annuellement au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Quelques travaux ont été effectués afin de restaurer l'appartement. Il restera à changer les radiateurs électriques très anciens qui chauffent peu et consomment beaucoup d'énergie.

- Loyer révisable au 1<sup>er</sup> août 2017 : Appartement de Monsieur Alain ESTEVE, locataire au Presbytère. Loyer actuel : 453,54€ - Loyer au 1<sup>er</sup> août : 456,94€.

**Virement de crédits.**

- Dissolution du CCAS : Rappel, par délibération n° 25-2016 du 21 novembre 2016, le conseil Municipal avait décidé de dissoudre le CCAS. De ce fait, il convient de ventiler le solde de 100€ sur les comptes financiers de la commune. Cette somme sera portée en recette sur le budget 2017 et en dépense sur le compte 615231 (Entretien voies et réseaux).

- Frais de publicité Annonce marché de la salle intergénérationnelle. Somme 107,64€. Cette somme doit être affectée dans les immobilisations de la commune, en dépense sur le compte 2318-041 et en recettes sur le compte 2033-041.

Après avoir pris connaissance de ces deux dossiers le conseil municipal approuve les virements de crédits.

**Validation Inscription concours village étoilé.**

L'extinction de l'éclairage public a été finalisée fin Août. Dans la continuité de cette démarche le Conseil Municipal a décidé de s'inscrire au concours Villes et Villages étoilés. Ce concours est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, il vise à promouvoir la qualité de la nuit pour les humains comme pour la biodiversité nocturne, à réduire la pollution lumineuse et à éviter les dépenses budgétaires et consommations d'énergie inutiles. Ce dossier suivi et réalisé par Claude CONQUET a été présenté à l'assemblée. Ce label peut comporter de 1 à 5 étoiles en fonction de nombreux critères. Il est délivré pour une durée de 4 ans. Après avoir pris connaissance du dossier le conseil municipal valide l'inscription au concours ainsi que la participation de 50 € pour frais technique de dossier. Le jury national se réunira à l'automne et les résultats seront connus début 2018.

**Approbation transfert Zone d'Activité Economique La Rigouenque à Limogne-en-Quercy.**

La loi NOTRe du 7 août 2015 oblige le transfert des zones d'activités économiques aux communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une zone d'activité au lieu-dit « La Rigouenque » est donc concernée pour la Communauté de Communes Lalbenque – Limogne. La réserve foncière représente 20 629 m<sup>2</sup> : 15 244 m<sup>2</sup> à vendre aux entreprises. Acquisition par l'EPCI à la commune de Limogne au prix de 0,50€ le m<sup>2</sup> HT. Fixation du prix de vente à 3,76 € HT le m<sup>2</sup>. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce transfert.

### **Nouveau dispositif CEE-TEPCV en faveur des communes du Parc. CEE-TEPCV : Certificat Economie Energie – Territoire à Energies Positives pour la Croissance Verte.**

Afin de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux visant à économiser l'énergie, la municipalité doit établir et proposer un dossier pour les rénovations suivantes :

- Rénovation des fenêtres et portes-fenêtres de la mairie au rez-de-chaussée,
- Installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes,
- Remplacement des 13 luminaires publics en forme de boules,

Il est décidé d'établir ce dossier afin de bénéficier si possible de ces aides.

Informations et questions diverses.

- **Chauffage** : M. Bienfait entreprise CIAT est venu le 12 juillet. Divers travaux seraient à réaliser pour améliorer cette installation : Changement de caisson, mise en place d'une pompe à chaleur ; ajout d'une batterie et divers éléments qui auraient dû être installés en 2007 (sonde...). Le Conseil Municipal est en attente du devis.

- **Dossier Pouget Banide**. Le Conseil municipal décide d'autoriser les demandeurs à réaliser avec une trancheuse une tranchée sur le chemin communal afin d'enfouir les réseaux d'eau et d'électricité, selon les règles imposées par la FDEL et le Syndicat de l'Iffernet, et avec obligation de rendre le chemin communal dans l'état où il se trouvait initialement.

- **Dossier ALBERTI**. S'agissant de la même demande que précédemment le Conseil décide d'autoriser Mme ALBERTI à réaliser une tranchée (avec une trancheuse) sur le chemin communal aux mêmes conditions.

- **Congrès des maires**. Il aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre. Y participeront : Madame le Maire, Cathy LACAZE, Claude CONQUET et Michel MAROT.

- **1000 mains à la pâte**. Manifestation prévue le samedi 7 octobre. Elle a pour but de restaurer le GR65. Les bénévoles peuvent s'inscrire jusqu'au 25 septembre.

- **Recensement de la population**. L'arrêt des candidatures est fixé au 31 octobre 2017.

- **Voirie**. Beaucoup de retard a été pris par l'entreprise. De nombreux travaux prévus pour le début de l'été n'ont pas encore été engagés.

- **Effectifs scolaires**. Le nombre d'enfants scolarisés à Lalbenque n'a pas été transmis à ce jour. 4 enfants fréquentent l'école d'Arcambal.

- **Entretien des chemins communaux**. De nombreux chemins restent à débroussailler. Le Conseil Municipal décide à la majorité avec 2 abstentions d'octroyer 30 heures à l'entreprise Nicolas GILES pour le débroussaillage à l'épareuse. Michel DEILHES, auto entrepreneur qui travaille pour la commune a fait l'acquisition d'un broyeur déporté. Un essai sera fait afin de déterminer les travaux qui pourront lui être confiés.

- **Travaux salle des fêtes**. Achat de faïence (cuisine) pour 150,56 € et remplacement du groupe VMC pour 295 € TTC. Ces travaux seront réalisés par Michel DEILHES.

- **Opération « Voisins vigilants »**. Suite à un courrier d'une habitante de Cremps, il va être pris contact avec la gendarmerie de Lalbenque. Cette opération a pour but de sécuriser les habitations avec l'implication de la population.

- **Réunion PLUI**. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a recruté une personne chargée de suivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agit de Lucie de Cazenove. Une conférence des Mairies de la CCPLL est prévue le vendredi 15 septembre à 18h.

## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 14 novembre 2017

**Présents :** Nathalie RICARD, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Patrick TOULET, Olivier VIALETTE.

**Absente :** Evelyne CONQUET

**Secrétaire de séance :** Michel MAROT

### Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 septembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### Décision par délégation.

Loyer révisable au 1<sup>er</sup> novembre 2017. Logement de M. L'Instruiseur Patrick. Le loyer passe de 444,79 € à 448,13 €.

### Virements de crédits.

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de passer des écritures de régularisation en ce qui concerne les emprunts. Pour ce faire il convient d'ouvrir de nouveaux crédits selon les montants suivants :

OBJET	DEPENSE		RECETTE	
	Article	Somme	Article	Somme
Mandats annulés			773	3600,00
Virement à la section d'investissement	023	3600,00		
Virement de la section de fonctionnement			021	3600,00
Emprunt	1641-00	3600,00		

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder à ces virements.

### Encaissement chèques indemnités de maire

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 cela représente la somme de 870,55 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7713 « Libéralités reçues ».

### Recensement de la population 2018 : Examen des candidatures des agents recenseurs : recrutement et fixation de la rémunération.

Le recensement sera réalisé du 18 janvier au 17 février 2018. Deux habitants de la commune ont fait acte de candidature : Serge Lacaze et Arnaud Tailfer. La réglementation le permettant, le conseil municipal a décidé de retenir ces deux candidatures. Une formation sera prodiguée par les services de l'INSEE. L'aide financière de l'Etat sera de 792€. Le conseil municipal décide de verser à chaque agent recruteur une indemnité forfaitaire supplémentaire qui participera aux frais de déplacement. Chaque agent percevra une rémunération de 450 € net. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018, au chapitre 12 : article 6413 en ce qui concerne l'indemnité allouée aux agents recenseurs.

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : Nomination d'un référent.

Afin de mener à bien la mise en place du PLUI, chaque mairie doit nommer un référent urbanisme possédant une bonne maîtrise de l'outil informatique et du plan cadastral et être disponible. Proposition : Michel Marot, assisté de Nathalie Ricard, Joseline Cournède, Claude Conquet et Jérôme Pouzergues en tant que suppléants.

### **Arrêté municipal dans le cadre du Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI).**

L'arrêté municipal a pour but d'établir la liste des points d'eau de la commune susceptibles de lutter contre les incendies et répertoriés par le SDIS. Listes des points d'eau répertoriés :

- Bouches Incendie : Mas de Not, Mas de Soulié, Le bourg.
- Réserves naturelles par aspiration : Les Pouzeraques, Lac du Fraysse
- Réserves citernes : deux bâches sur le Domaine de Pech-Petit

Une demande de convention a été transmise aux propriétaires de Pech-Petit afin d'autoriser les pompiers à utiliser cette ressource en cas de besoin. Faute de réponse, il sera nécessaire de relancer les propriétaires.

D'autre part, la bouche à Incendie du Bourg a été jugée non conforme, au motif que son débit était inférieur à 30m<sup>3</sup>/heure. Or, lors de la réception des travaux de réfection de la conduite d'eau, du Mas de Not au Bourg, cette bouche a été jugée conforme. Contact a été pris avec les services compétents afin de ramener ce point d'eau dans la norme.

### **Convention d'utilisation et de mise à disposition du logiciel « Escort+ » (RDDECI).**

Tous les points d'eau incendie sont gérés informatiquement par le SDIS. Le logiciel de gestion sera accessible par tous les acteurs. Pour y avoir accès la commune de Cremps doit signer la convention d'utilisation. Claude CONQUET sera le référent ; il bénéficiera d'une formation pour utiliser ce logiciel.

### **Présentation de trois dossiers dans le cadre du programme CEE-TEPCV travaux économies d'énergie (délibérations, conventions, devis ou estimations, plan de subventions).**

Ce programme d'économies d'énergies doit permettre d'aider les collectivités locales à s'équiper et rénover en les faisant bénéficier de subventions. La commune a prévu de présenter les dossiers suivants :

- Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres de la mairie,
- Chauffage à la salle des fêtes,
- Remplacement de lampadaires dans le bourg.

Certains devis sont parvenus ; d'autres en attente. Ils seront étudiés lors du prochain conseil municipal.

### **Etude devis divers.**

Il s'agit des devis concernant la clôture de la fosse septique de la salle des fêtes. Il est nécessaire de contacter quelques fournisseurs supplémentaires. Etude reportée.

### **Cérémonie des vœux.**

Le repas de début d'année sera reconduit : la date du 21 janvier 2018 est arrêtée.

Questions diverses, informations des commissions. -

**Voirie.** Le Conseil Municipal déplore l'arrêt des travaux. L'entreprise qui a été retenue par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne n'a pu répondre dans les délais. Du coup, aucune réfection de route n'a été réalisée en 2017. Tout est reporté en 2018. Le Conseil Municipal souhaiterait que les responsables de ces projets soient plus exigeants avec l'entreprise.

- **Montée en Haut débit.** Installation d'une chambre de tirage et d'une armoire télécom à l'angle de la Mairie. Les travaux commenceront le 4 décembre et devraient durer 8 semaines. La circulation sera restreinte et alternée sur le tronçon Chemin du Moulin.

- **Balade accompagnée.** Cette balade a eu lieu le mercredi 2 août, elle a rassemblé 45 participants. Merci à Anne-Marie Roques et Claire Fonton d'avoir accepté de raconter l'histoire patrimoniale de Cremps.

**-1000 mains à la pâte.** La 3<sup>ème</sup> édition a eu lieu le samedi 7 octobre. Quelques Crempsois ont apporté leur soutien moral et physique à la sympathique équipe, animée d'un esprit de solidarité. Une très bonne ambiance a régné toute la journée avec le partage d'un pique-nique convivial.

**- Championnat de France sur moutons.** Cette manifestation aura lieu les 31 août, 1<sup>er</sup> et 2 septembre 2018 ; elle se déroulera pour la 1<sup>ère</sup> fois dans le Lot, et à Cremps, sur la propriété de Jérôme Pouzergues. Si la météo est favorable, elle devrait drainer la foule sur notre commune.

## Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 12 décembre 2017

**Présents :** Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

**Excusé :** Patrick TOULET

### Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 novembre 2017 a été approuvé à l'unanimité des présents.

### Décision par délégation.

Loyer révisable au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Logement de Monsieur Magdelaine. Le loyer passe de 480,46€ à 484,78€.

### Encaissement chèques indemnités de maire

Comme chaque trimestre, Madame le Maire souhaite reverser la moitié de son indemnité. Pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 cela représente la somme de 870,55 €. Le Conseil Municipal accepte ce reversement et autorise Madame le Maire à encaisser le chèque. Affectation au compte 7313 « Libéralités reçues ».

### Personnel. Mise en place du Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

Ce nouveau régime sera mis en place au 01/01/2018. Il tiendra compte des évolutions de carrière des personnels communaux (changement de groupe, réussite à des examens internes à la fonction, etc...). Les modalités de versement de ces nouvelles indemnités seront identiques à celles existant aujourd'hui. Cette nouvelle délibération annule et remplace les délibérations précédentes.

### Délibération. Attribution indemnité de conseil et de confection de budget au percepteur intérimaire.

Le percepteur de Lalbenque étant en congé maladie, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une indemnité de conseil et de confection de budget au percepteur intérimaire. Période d'attribution : du 25 septembre au 31 décembre 2017.

Montant de l'indemnité : 66,99€

### Délibération. Adhésion au dispositif programme : Certificats Economies d'Energies (CEE) dans les Territoires à Energie Positive pour la Croissance verte. (TEPCV)

Cette adhésion au dispositif permettra suite à la présentation de dossiers de bénéficiaire de subventions de différents organismes. Afin de pouvoir s'inscrire dans la démarche, il est nécessaire de signer deux conventions.

- **Convention entre le Parc et la Commune.** Cette convention permettra de s'inscrire dans le dispositif.
- **Convention entre la Commune et la société TEKSIAL.** Cette société aura pour mission d'étudier les dossiers transmis par les communes et de s'assurer que ces projets sont éligibles au programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder à la signature de ces deux conventions.

### Devis et travaux envisagés dans le programme CEE.

Peuvent entrer dans ce dispositif : Réparation et amélioration du chauffage de la salle des fêtes, Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie, Rénovation de l'éclairage public.

## Compte rendu des Conseils municipaux

- **Chauffage salle des fêtes.** Le devis s'élève à un montant de 33 270,25 € HT. Il comprend la fourniture du matériel dont une Pompe à Chaleur (Entreprise CIAT – Toulouse) et sa pose (Entreprise MARCILLAC – Arcambal). Ce projet peut prétendre aux subventions des organismes suivants : DETR, Région, Parc, Département. Si elles s'élèvent au montant espéré, le reste à charge de la commune s'élèvera à 8 317,56 €. La Communauté de Communes sera sollicitée dans le cadre d'un fonds de concours ce qui permettra ainsi de réduire le reste à charge.
- **Eclairage Public.** Le programme prévoit de rénover 13 lampadaires, ceux qui fonctionnent avec des globes ; leur remplacement permettrait d'éclairer plus efficacement le domaine public et non les étoiles. Subventionné à 70% par la FDEL, 3990 € HT environ demeurerait à la charge de la commune. Le choix des modes d'éclairage pourrait permettre encore de réduire la dépense.
- **Fenêtres Mairie.** Parmi les devis reçus, un devis a été retenu pour le montage du dossier. Des subventions peuvent aussi être espérées. Le reste à charge pour la commune n'est pas fixé définitivement car d'autres devis sont attendus.

Ces trois projets seront donc transmis au Parc et à la société TEKSIAL pour étude. Le Conseil Municipal pourra à tout moment mettre fin à ce projet dans sa globalité ou partiellement.

### Devis clôture de la fosse septique de la salle des fêtes.

Après s'être informé, il apparaît qu'il n'existe aucune réglementation sur la hauteur du grillage. Les devis reçus sont très proches et s'élèvent à une somme avoisinant les 700 €. Seuls changent les modes de fixation. Le Conseil Municipal a décidé de laisser le choix de la fixation à Michel Deilhes qui installera la clôture.

### Questions diverses, informations des commissions.

**Voirie.** Le goudronnage a été réalisé malgré la date tardive et une température peu propice à ces travaux. Il conviendra de poser des réserves lors de la réception des travaux prévue en Janvier.

**Demande d'aide.** Le Collège Sainte Thérèse de Lalbenque prévoit 2 séjours.

Voyage en Irlande début avril 2018. 3 enfants de la Commune sont concernés.

Classe de neige aux Angles début avril 2018. 3 enfants de la Commune sont concernés.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une aide de 25€ par nuit et par enfant. Ces séjours représenteront un coût de 750€ qui sera affecté au budget 2018. Il sera donc apporté une réponse favorable, mais rappelé aussi que cette aide doit être attribuée entièrement aux élèves de Cremps, et non versée dans un pot commun.

**Mise à disposition de la salle des fêtes.** L'APE (Association des Parents d'Elèves) de l'école publique de Lalbenque organise une sortie le dimanche 8 avril 2018, et demande la possibilité de pouvoir disposer de la salle. Le conseil municipal donne un avis favorable.

**Repas communautaire** : il aura lieu le vendredi 19 janvier à Montdoumerc.

## Compte rendu des Commissions

### Syndicat des eaux de l'Iffernet – Rapport annuel année 2016

**Communes desservies par le Syndicat** : Aujols, Cahors, Cieurac, Cremps, Esclauzels, Flaujac-Poujols, Fontanes, Laburgade, Lalbenque, Le Montat.

**Estimation de la population desservie** : 6 000 personnes environ.

**Nombre total d'abonnements** : 3 163, soit +1,51% par rapport à 2015.

A Cremps : 244 abonnés

A noter une forte progression en 2017, due au fait que les terrains constructibles sont utilisés avant l'arrivée du

futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire qui va restreindre fortement le nombre de terrains à bâtir notamment sur les communes rurales comme la nôtre.

La gestion du service est assurée par **VEOLIA-EAU** depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et jusqu'au 31 décembre 2025.

**3 Points de prélèvement** : Le Tréboulou (Flaujac-Poujols), l'Iffernet (Esclauzels) et Loubéjac (Belfort-du-Quercy).

Dans les années à venir, la station de pompage de Loubéjac sera abandonnée et compensée par un prélèvement supérieur à la station du Tréboulou.

**Volume d'eau potable prélevé** : 629 671 m<sup>3</sup>, soit -9,74% par rapport à 2015.

**Consommation moyenne par abonné** : 126m<sup>3</sup> par an. 142m<sup>3</sup> en 2015.

**Longueur du réseau** : 285km

**Tarif de l'eau**. Pour une consommation annuelle de 120m<sup>3</sup>: 333,04€, soit 2,78€ le m<sup>3</sup>, ou 0,0028€/litre.

Augmentation de 2,71% par rapport à 2015. Cette augmentation se justifie par la rénovation complète de la station du Tréboulou, avec un système de filtration de l'eau très performant, qui assure une très bonne qualité de l'eau.

**Qualité de l'eau** : En 2016, 84 contrôles ont été réalisés. Le taux de conformité atteint 98,8%

**Performance du réseau** : Il s'agit du rapport entre la quantité d'eau prélevée et le volume réellement consommé.

Le taux est de 66,1%. Ce taux est au-dessus du seuil légal (65,8%).

Toutefois, le syndicat va s'employer avec le délégataire (VEOLIA) à réaliser des travaux de rénovation et de contrôle pour voir ce taux augmenter, et dans le même temps diminuer les pertes.

### Compte rendu de la commission économie.

Gîte de Galance, Marcilhac-sur-Célé, le 22 novembre 2017

Ordre du jour :

- Projet de marquage « Valeur Parc naturel régional » de 4 nouveaux hébergements.
- Discussion et réflexion sur la stratégie touristique du Parc pour les 5 prochaines années.

Présents :

Michel Laverdet, président de la commission.

Communes : Claude Conquet (CC Lalbenque Limogne), Marie Dumartin (Marcilhac-sur-Célé)

Techniciens du Parc : Jérémie Choukroun, directeur adjoint et Vincent Biot, chargé de mission tourisme.

Excusés :

Communes : Sylviane Tison (Belmont-Sainte-Foi), Pierre Dufour (Saint-Cirq-Lapopie), Christian Pons (Soulomes), Pierre Revelliac (association La Caussearde), René Gleizes (office de tourisme Lalbenque Limogne)

Introduction par M. Laverdet qui remercie Jean et Véronique Jourdan d'accueillir la réunion de la commission dans leur établissement. Il soulève son inquiétude sur le manque de participants à cette réunion et à l'avenir de la commission.

#### **Attribution de la marque Valeurs Parc**

Hébergements : 4 dossiers sont présentés

- Gîte de Galance, Marcilhac-sur-Célé : avis favorable de la commission. M. Mme Jourdan présentent leur établissement et les motivations à rejoindre la marque Valeurs.

- Mas de Redoulès, Saint-Martin-Labouval : avis favorable de la commission.

- Lodges du Mas de Nadal, Sauliac-sur-Célé : avis favorable de la commission

- Au coin des Granges, Bio : pour ce dernier, il s'agit d'un changement de propriétaire. Avis favorable de la commission avec cependant des attentes sur le niveau d'appropriation par les nouveaux propriétaires de la démarche environnementale et territoriale. Il est proposé d'accorder l'attribution de la Marque afin de soutenir leur démarche mais de faire un point d'étape dès 2019 afin d'apprécier les progrès réalisés après une première saison. Les « réserves » de la commission seront mentionnées aux hébergeurs.

### Stratégie touristique du Parc

A partir d'une présentation numérique dynamique (accessible directement sur ce lien ou en tapant dans la barre d'adresse : <https://prezi.com/view/XdMsK2I7UHVvapvqKGw6/>), un échange a été initié sur la stratégie touristique que le Parc souhaite adopter pour les 5 prochaines années.

Sur l'entrée « atouts et éléments différenciant », la commission a identifié le paysage, la nature, la randonnée et les activités de pleine nature ce qui va dans le sens de ce qui était proposé par les techniciens.

Mme Dumartin soulève le problème d'entretien et de gestion des sentiers de randonnées qui ne sont ni des GR, ni d'intérêt communautaire mais relevant des communes. Ce constat est à élargir à d'autres communes et s'il est partagé, une réflexion serait à conduire sur la possibilité de poste de cantonnier mutualisé.

Au niveau des cibles, les enfants sont identifiés. Mme Dumartin suggère qu'un sondage puisse être réalisé auprès des enfants dans les écoles afin de faire remonter leurs attentes en termes de jeux et d'activités.

A l'issue de cette présentation, les présents estiment que la stratégie touristique présentée répond bien aux enjeux territoriaux et est en phase avec les missions et priorités du Parc.

## Intercommunalité

### Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne



#### Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 25 juillet 2017

##### Salle culturelle de Cénevières

Validation de l'avant-projet : Il a été présenté par le Cabinet Archi Made 19 (maître d'œuvre). Le conseil Communautaire décide de tout mettre en œuvre pour rechercher toutes les options possibles afin que le projet respecte le plan financier initial et valide l'avant-projet.

Acquisition du terrain et autorisation du dépôt de permis de construire : Acquisition du terrain et du bâtiment existant au propriétaire privé pour la somme de 68 000 €. Signature de l'acte auprès du notaire Me Roux. Dépôt du permis fait par la Communauté de Communes auprès de la Mairie de Cénevières.

##### Équipement Sportif couvert à Limogne

Validation de l'avant-projet : Il a été présenté par le Cabinet Archi Made 19 (maître d'œuvre). Le conseil Communautaire décide de tout mettre en œuvre pour rechercher toutes les options possibles afin que le projet respecte le plan financier initial et valide l'avant-projet.

##### Urbanisme : Attribution du marché de service pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU d'Aujols

Offre remise par le cabinet OC'TEHA d'un montant de 5750 € HT. Après analyse avec l'appui technique de la DDT du Lot, le Conseil Communautaire valide l'attribution du marché.

##### Organisation EPCI – Exercice du droit de préemption urbain

Suite à la prise de compétence urbanisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le droit de préemption urbain est transféré automatique à l'EPCI. 2 possibilités : soit de perpétuer les zonages définis par les communes soit les redéfinir. Le Conseil Communautaire décide de perpétuer les zonages du DPU définis par les communes.

### **Examen et attribution de subvention**

Le Conseil donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention de 2500 € à la manifestation 1000 mains à la pâte.

**Zone d'activité Economique – transfert de la ZA La Rigouenque à Limogne-en-Quercy** (Cf compte rendu du Conseil Municipal du 12.09.2017)

**SPANC** : Validation d'une opération groupée de réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif sur la commune de Flaujac-Poujols. Le périmètre de protection rapproché du captage d'eau potable du Tréboulou est une zone à enjeux sanitaires tel que défini dans l'arrêté du 27.04.2012. En effet l'arrêté Préfectoral du 29.02.2012 interdit dans le périmètre rapproché : la filière de traitement des effluents de toutes natures par tranchée d'épandage à faible profondeur sur des parcelles ne présentant pas une épaisseur de sol non hydromorphe de 1.6 m au minimum ; le rejet d'eaux même traitées par fosse ou puits d'infiltration.

La mise en œuvre d'une opération de réhabilitation sur cette zone permet d'une part une meilleure efficacité de l'utilisation des fonds de l'Agence de l'Eau en ayant un impact plus important sur la qualité de ressource en eaux ; d'autre part simplifie sa mise en œuvre en assouplissant les critères d'éligibilités. Les installations concernées sur ce périmètre sont au nombre de 150 qui sont non-conformes et dans l'obligation de faire les travaux dans un délai de 4 ans. Parmi ces 150 installations, l'Agence de l'Eau retient 60 dossiers prioritaires. Une aide à la réhabilitation proposée par l'Agence de l'Eau d'un montant de 4200 € par installation et au maximum de 80 € du montant HT.

**Tourisme – Création d'un emploi** non permanent pour un accroissement temporaire d'activité en vue de la préparation et de l'installation de l'office de tourisme intercommunal sous statut EPIC : 35 h/semaine à compter du 01.09.2017

- Présentation du « plan marketing territorial » par Nelly Ginestet. 4 commissions thématiques
- Commission « outils de communication » : Josiane Hoeb-Pelissier
- Commission « nouveaux arrivants / opportunités / services » : Jean-Claude Sauvier
- Commission « jeunesse » : Nelly Ginestet et Geneviève Dejean.

### **Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 20 septembre**

**Attribution de fonds de concours** : Mairie d'Aujols pour l'agrandissement du cimetière coût estimé : 77 402.60 € HT. La commune sollicite un fonds de concours de 10 000 €. Unanimité.

**Bâtiment : adhésion pour 3 ans au groupement de commande gaz naturel** avec l'UGAP pour la maison de santé de Lalbenque.

**SCOT** : désignation d'un représentant dans le cadre de l'enquête publique : Gyl Crayssac

**Maison funéraire Concots** : Modification du plan de financement validé par délibération du 20.12.2012. Suite à l'avis de certains financeurs il est proposé de modifier le plan de financement comme suit : DETR : 75 000 € HT ; Région : 30 000 € HT ; Communauté de Communes : autofinancement : 195 000 € HT. Unanimité.

**Urbanisme** : Lucie de Cazenove, urbaniste mise à disposition par le PNR, présente la compétence urbanisme ainsi que les prescriptions de l'élaboration du PLUI.

Elle fait part également que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot a été arrêté et fait l'objet d'une enquête publique du 24 Octobre 2017 au 6 décembre 2017.

Le syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale de Cahors et du Sud du Lot formé de **la communauté d'agglomération du Grand Cahors**, de **la communauté de communes du Quercy Blanc**, de **la communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne**, et de **la communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble** a lancé depuis 2012 la procédure d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot. Il a été arrêté le 5 janvier 2017 et est soumis à enquête publique du 24 octobre 2017 au 6 décembre 2017.

Un territoire de 103 communes (périmètre 1<sup>er</sup> janvier 2017) pour 71 430 habitants (population INSEE 2013).

Le projet du SCoT de Cahors et du Sud du Lot propose :

- de conforter le positionnement régional de Cahors et du Sud du Lot et organiser le territoire sur la base de ses bassins de vie.
- de développer, de diversifier l'emploi sur tout le territoire.
- de concilier croissance démographique, évolution démographique et qualité de vie.
- de valoriser les paysages, l'environnement et les ressources naturelles de Cahors et du Sud du Lot au profit de l'attractivité, de la qualité de vie et du développement du territoire.

Un Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'urbanisme, à l'échelle de plusieurs intercommunalités qui définit à 20 ans les **grandes orientations de développement** urbain et d'aménagement de l'espace, dans le **respect des équilibres entre les secteurs urbains, les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers**.

Il permet de mettre en cohérence autour d'un projet territorial commun les politiques publiques qui organisent notre cadre de vie quotidien, notamment en matière d'**urbanisme**, d'**habitat**, de **déplacements**, de **développement économique et touristique**.

Le futur PLUI va permettre d'asseoir une politique territoriale sur des thèmes phares (urbanisme, habitat, environnement, agriculture, économie, santé, mobilité...) L'élaboration du PLUI répond à différents objectifs :

Poursuivre la cohésion territoriale à travers la mise en œuvre d'un projet de territoire porteur d'avenir, mener une réflexion globale à l'échelle communautaire pour assurer un développement rural et démographique cohérent, conforter les bourgs dans leurs rôles économique et social, préserver et valoriser l'agriculture, porteuse de l'activité économique et touristique, mettre en valeur et protéger les paysages et le patrimoine singulier du territoire.

L'urbaniste précise que tout au long de l'étude, jusqu'à l'arrêt du projet, une démarche de concertation avec la population et les différents acteurs du territoire sera mise en place. Elle portera à la fois sur une communication d'informations à la population et des échanges participatifs au cours des réunions publiques.

Cette concertation s'effectuera via l'information à la population :

- Affichage des délibérations à la CCPLL et dans chaque commune
- Publication dans les bulletins communautaires et communaux
- Publication dans la presse locale
- 3 réunions publiques communes à l'ensemble du territoire pour la présentation du diagnostic, du projet de territoire, et du projet réglementaire
- Communication sur le site internet communautaire.
- Il sera également tenu des registres de concertation en mairie et au siège de la CCPLL.

Le conseil a :

- approuvé les différents objectifs concernant l'élaboration du PLUI
- validé les modalités de la concertation
- inscrit au budget les crédits destinés au financement de certaines dépenses
- autorisé la sollicitation de l'Etat pour l'octroi d'une compensation des dépenses

Prescription de l'élaboration du PLUI : modalités de collaboration. 2 instances : communales et intercommunales :  
- Instances communales composées du conseil municipal et du groupe de travail PLUI. Le conseil municipal débattrà

du projet de territoire, ou PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) Le groupe de travail est en charge de la transmission d'information entre la commune et la communauté de Communes ou le bureau d'études. Ce groupe de travail est composé d'un élu par commune : le référent pour la commune de Cremps : est Michel MAROT.

- Instances intercommunales composées de 4 ensembles

Le Conseil communautaire qui valide les étapes clé du PLUI. Il prescrit le PLUI, débat le PADD, arrête et approuve le PLUI.

La conférence intercommunale des maires : elle examine les modalités de collaboration avant la prescription du PLUI. Elle se réunira également après l'enquête publique pour une présentation des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Le comité de pilotage qui permet d'orienter stratégiquement le PLUI. Il est composé du président et de l'ensemble des vice-présidents de la CCPLL. C'est le vice-président en charge de l'urbanisme (Gyl Crayssac) qui préside le Comité de pilotage. Le comité de pilotage est le garant de la tenue des délais du calendrier.

Le comité technique est composé des membres de la commission urbanisme PLUI où chaque commune est représentée. Il est présidé par le vice-président en charge de l'urbanisme. Le comité est force de proposition auprès du comité de pilotage. Les membres participent aux ateliers thématiques, aux sorties de terrain pour la réalisation du diagnostic et du zonage, ils accompagnent en pratique le bureau d'études sur leur commune.

Les élus souhaitent que le PLUI soit approuvé avant la fin de la mandature. Cependant la DDT envisage une approbation fin 2020.

## **Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 3 octobre 2017**

**Urbanisme** : présentation et validation du projet du cahier des charges du PLUI. Le cahier des charges a été présenté à la DDT en Septembre, il a fait l'objet de modifications pour répondre aux demandes des services de l'Etat. Il a également fait l'objet d'échanges et d'approfondissement au cours de cette réunion. Afin que chaque commune soit représentée au mieux au cours des réunions à venir, il est décidé que dans la composition actuelle de la commission Infrastructure – Urbanisme – SCOT il soit nommé un suppléant. Pour Cremps cette commission est représentée par Michel MAROT, il sera suppléé par un groupe composé de Nathalie Ricard, Joseline Cournède, Claude Conquet et Jérôme Pouzergues

## **Points principaux abordés lors du Conseil Communautaire du 8 décembre 2017**

- Intervention d'Orange : présentation du dispositif « signal réseaux »
- Mise en place du Régime Indemnitaire (RIFSEEP)
- Tourisme : examen et approbation de l'avant-projet de l'aménagement de haltes sur le GR 65.
- Urbanisme : validation du transfert de l'élaboration du PLU de Concots
- Ordures ménagères : Modification du règlement au 01.01.2018
- Projet de création d'une maison de la truffe et du territoire à Lalbenque, pour un coût estimatif de 865 000 € HT
- Projet de rénovation de l'ensemble des Phosphatières de Bach, possibilité de réaliser les travaux en trois phases pour un montant approximatif de 2,5 millions d'euros.

Les élus ont fait part de quelques réticences sur ces 2 projets (maison de truffe interrogation sur la pertinence de cet investissement 7 abstentions) ; (rénovation de l'ensemble des phosphatières : précisions les phosphatières de Bach sont pour beaucoup dans le label Géoparc mondial de l'Unesco. Pour conserver celui-ci, il est nécessaire de conforter son attractivité. C'est aussi un atout pédagogique : le site attire de plus en plus d'élèves et d'enseignants venus de loin. Ce projet reste très onéreux : trois phases pour un montant approximatif de 2,5 millions d'€, le but

étant d'arriver à 45 000 visiteurs par an. Un accord de principe a été donné au président pour lancer les demandes de subventions pour le financement des 2 projets. Affaire à suivre...

- le Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel (RIFSEEP) aux agents de la CCPLL, mais aussi la modification du tableau des effectifs, suite à l'avis favorable du comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale.
- Adhésion service de remplacement du CDGFPT (service de remplacement permettant aux collectivités de pallier aux absences momentanées des agents.
- Droit de préemption des communes, compétence qui bascule à la Communauté des communes au 1/01/18, en concertation avec les municipalités.
- Reconduction aussi de la convention avec Lot Aide à Domicile de mise à disposition de personnel (service de portage de repas à domicile).
- Avant-projet de l'aménagement de haltes sur le GR65.
- Validation du transfert de l'élaboration du PLU de Concots, avec appel à un bureau d'études pour l'élaboration de documents d'urbanisme.
- SPANC « assainissement non collectif », validation de la convention de reversement des aides de l'agence de l'eau avec le PNRCQ et modification de la répartition des frais de fonctionnement.
- Budget : les décisions modificatives ont été adoptées.
- Attribution de subventions à diverses associations ou entités sportives pour les jeunes ont été validées, de même que les refus, notamment pour l'association Babel Gum (Lalbenque) qui après avoir obtenu 2500€ pour « les savonnettes » demandait un complément de 1000€, demande refusée.
- Attribution des indemnités de conseil et de confection de budget au receveur communautaire.
- Suppression pour l'Accueil de loisirs sans Hébergement (ALSH) de la navette retour les mercredis à Limogne, car la navette était mobilisée pour un seul enfant.
- Modification du règlement du service des ordures ménagères au 1/01/18 et approbation de perception de la taxe appliquée aux professionnels, au SICTOM des Marches du Quercy.

## Etat civil

### Etat civil du 2ème semestre 2017

#### Naissances

*Margot ARTIGAS LAGARDE*, née le 18 août 2017 à Cahors, parents domiciliés à Poux-Blanc

*Eloïse CASSAN*, est née le 1<sup>er</sup> décembre 2017, parents domiciliés au lieu-dit Mignot.

#### Décès

*Francis COMBEZOU*, né le 20 août 1923, décédé à Lalbenque le 23 septembre, à l'âge de 94 ans, funérailles civiles à Toulouse.

*Abdel SMAALI*, décédé à Cahors le 12 octobre, à l'âge de 54 ans, incinéré le 18 octobre à Montauban.

*Raymond BOISSET*, né le 13 août 1927, décédé à Cahors le 15 décembre, à l'âge de 90 ans, inhumé à Cremps le 19 décembre.

*André URIEN*, décédé à Toulouse le 19 décembre.

*Michel PLATTEAU*, né le 1<sup>er</sup> juin 1931, décédé à Cahors le 20 décembre, à l'âge de 86 ans, inhumé à Cremps le 22 décembre.

*Marie-Thérèse VITRE*, née Conquet, le 31 mai 1939, décédée à Figeac le 29 décembre, à l'âge de 78 ans, inhumée à Cremps le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Mariage

Aurore JARDILLIER et Damien LAFON, le samedi 2 septembre, domiciliés au Bourg.

### LE PACS EN MAIRIE ! Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, le Pacs se conclut en Mairie !

L'enregistrement de la déclaration du pacte civil de solidarité, de sa modification et dissolution, est transféré des tribunaux d'instance aux mairies. Une nouveauté issue de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle... et qui entre en vigueur au moment où ce contrat de vie commune célèbre ses 18 ans.

Le **PACS** (Pacte Civil de Solidarité) est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions à savoir :

- rédiger une convention formulaire CERFA n°15726-01 ou personnalisée
- déclaration conjointe (dont une attestation sur l'honneur de domicile commun - résidence principale - fixé à Cremps) : formulaire CERFA n°15725-01
- pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) délivrée par une administration publique
- acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois à la date du rendez-vous

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, il appartiendra donc aux officiers de l'Etat Civil (le Maire et ses adjoints), et non plus aux greffiers du tribunal d'instance, de procéder en mairie à l'enregistrement des déclarations, des modifications et des dissolutions des pactes civils de solidarité, conformément à l'article 48 de la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>ème</sup> siècle publiée au *Journal officiel* du 19 novembre 2016.

## La vie du village



### 2ème balade accompagnée à Cremps.

L'Office de tourisme Lalbenque-Limogne organise des balades accompagnées gratuites à destination des vacanciers et des habitants. Ces balades ont pour but de faire découvrir les endroits secrets, de partir à la rencontre de patrimoine méconnu, de contempler les paysages... Chaque accompagnateur, choisi par les municipalités respectives, saura transmettre son savoir et sa passion. A Cremps le

mercredi 2 août, à 9h, devant l'église 45 personnes ont découvert toute la richesse patrimoniale de cette belle commune. Toute la visite a été guidée et commentée par Anne-Marie Roques et Claire Fonton. Merci à toutes 2 d'avoir transmis leurs connaissances sur l'histoire du patrimoine qui nous entoure.

La municipalité remercie également toutes les personnes qui se sont associées à cette balade ensoleillée.

## Sur le GR 65, "1000 mains à la pâte" pour entretenir le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle

Notre territoire est riche d'un patrimoine qui constitue un élément d'attractivité. Le Chemin de St-Jacques-de-Compostelle qui traverse le département du Lot est devenu au fil des ans une richesse patrimoniale et économique très importante.

Samedi 7 octobre 2017 s'est déroulée la 3ème édition des 1000 mains à la pâte pour le GR 65 (chemin vers St-Jacques-de-Compostelle), sous la direction des deux principaux organisateurs, Yves Lacam et Guy Messal.

De Limogne à Flaujac-Poujols, sept secteurs ont été mis en place où plus de quatre cents bénévoles ont œuvré toute la journée à débroussailler, restaurer des murets en pierre, et à embellir globalement le chemin en question.



Après un café de bienvenue servi dans la salle des fêtes de Varaire, à compter de 9h, les participants se sont répartis sur les différents sites.

Sur le secteur 5 (Lalbenque-Escamps-Cremps), vers le chemin de Piboulède, une quinzaine de bénévoles se sont retrouvés sous la houlette de Bernard REY, responsable du site. Parmi eux, quatre Crempsois (Nathalie Ricard,

Michel Rouelles, Cathy et Serge Lacaze) ont apporté leur soutien à cette sympathique équipe, animée d'un esprit de solidarité. Une très bonne ambiance a régné toute la journée avec le partage d'un pique-nique convivial.



Vers 17h, tous les participants se sont retrouvés à la fin des travaux à la salle des fêtes de Varaire pour faire le bilan de la journée en compagnie des diverses autorités du département, et pour partager le verre de l'amitié. Un bilan très positif et un rendez-vous pris pour l'année prochaine qui sera particulière, car ce sera le 20ème anniversaire du classement du Chemin de St-Jacques-de-Compostelle au patrimoine mondial de l'Unesco.

## L'armistice de 1918 célébré

Malgré le temps maussade du samedi 11 novembre, de nombreuses personnes étaient venues rendre hommage aux soldats de Cremps morts au combat durant la guerre de 1914-1918. Les anciens combattants Michel Armand, Roger Gélis, Jean Houssard, Michel Rouelles, porte-drapeau, et Raymond Rouzée ont participé à cette commémoration.

Plusieurs intervenants ont pris la parole dont Nathalie Ricard, Maire, qui a renouvelé lors de son discours ce



devoir de mémoire qui doit prospérer. Lison Carrière a lu avec beaucoup d'attention le message de l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de guerre. Michel Marot, Adjoint au Maire, a donné lecture du message de la Secrétaire d'Etat auprès de la ministre des armées, Mme Geneviève Darrieussecq, et Lucie Hatterley a clôturé, en rendant hommage à son arrière-grand-mère, Angèle Ribles-Sembel, qui avait écrit un poème intitulé « A nos poilus ».

Benjamin Hatterley a procédé à l'appel des 13 enfants de Cremps morts pour la France puis Adèle et Mélissandre ont déposé une gerbe. Sonnerie aux morts et hymne national ont mis fin à la cérémonie. Des remerciements ont été adressés aux anciens combattants et à la population présente qui ont été conviés au verre de l'amitié offert par la municipalité.

Mme le Maire a annoncé à la population, qu'en novembre 2018 à l'occasion de la fin du centenaire de l'armistice, il serait honorable de mettre en avant la mémoire des poilus par le biais d'une exposition. Pour cela, un appel a été lancé pour la recherche d'informations, de documents, et photographies que les habitants auraient en leur possession.

Les personnes souhaitant s'impliquer, dans l'organisation de cet évènement, sont priées de se faire connaître à la mairie, afin de constituer un groupe de travail pour avancer sur les actions à mener.

## 2014-18 LE CENTENAIRE

Crempsois, Crempsoises,

L'équipe municipale prévoit d'honorer la mémoire des « poilus » de la commune à l'occasion du centenaire. Un de vos aïeux vivait à Cremps en 1914 et a été envoyé dans les tranchées.... Si vous avez des informations, des photos, des documents et que vous souhaitez les partager à cette occasion, prenez contact avec un membre du conseil afin d'enrichir le témoignage qui sera présenté sur cette sombre époque.

Merci pour votre soutien.

### Comité Départemental d'Equitation du Lot

Jean-Marie Laudat réélu Président du Comité Départemental d'Equitation du Lot.

L'Assemblée Générale élective du Comité Départemental d'Equitation du Lot s'est réunie le 23 novembre au siège à Cremps (salle intergénérationnelle). 23 clubs ou dirigeants étaient présents sur les 46 inscrits, représentant ainsi les 2056 licenciés d'équitation du Lot.

La liste conduite par Jean-Marie Laudat a été intégralement élue et en suivant, les membres ont renouvelé leur

confiance à Jean-Marie Laudat. Ont été déclarés élu pour 4 ans : Jean-Marie Laudat (président), Louis Masbou (secrétaire), Jean-Claude Decros (trésorier), membres : Philippe Della Védova, Marie-Christine Bégaud, Chloé Viers, Marion Hustache et Vincent Halphen. Jean-Marie Laudat remercie l'équipe précédente, le Conseil Départemental pour son aide à l'équitation ainsi que Nathalie Ricard, Maire de la commune, pour son accueil.



## Endurance équestre

Comme chaque année, le 25 février 2018, les 2 jours du Quercy et le Comité des Fêtes de Cremps organisent un concours d'endurance équestre. Ce concours rassemble toujours de très nombreux cavaliers, plus de 190 l'an dernier. Ceux-ci vont parcourir les magnifiques chemins de notre commune et des environs. 10 catégories pour cette discipline club ou amateur : 20, 30, 40, 60 et 80 km à vitesse libre et imposée. Venez encourager tous ces chevaux et cavaliers, et passer une journée en pleine nature.

Nous avons eu la tristesse d'assister aux obsèques d'un ami, Abdel Smaali, qui nous a quitté (trop jeune malheureusement) en octobre dernier (suite à une longue maladie). Abdel a souvent été présent sur nos divers concours d'endurance à Cremps, au Téléthon que nous organisons dans le village. Abdel nous ne t'oublierons pas. Nous gardons le meilleur de toi, les meilleurs souvenirs pour toujours. Régine et Jean-Marie Laudat

## La pluviométrie de la commune

Depuis vingt ans, Michel Armand (Biargues), agriculture à la retraite, relève méticuleusement les quantités de précipitations à Cremps.

On constate qu'à quelques kilomètres les uns des autres les quantités varient d'un hameau à l'autre à savoir à :

- **Biargues** : Juillet : 57 mm ; Août : 47 mm ; Septembre : 66 mm ; Octobre : 17 mm ; Novembre : 33 mm soit **220 mm**.

- **Cabazac** : Juillet : 44 mm ; Août : 41mm ; Septembre : 65 mm ; Octobre : 16 mm ; Novembre : 39 mm soit **205 mm**.

- **Mas de Vinel** : Juillet : 66,50 mm ; Août : 46,50 mm ; Septembre : 82 mm ; Octobre : 21,50 mm ; Novembre : 38,50 mm soit **255 mm**.

Depuis 20 ans la pluviométrie sur la commune se maintient en moyenne entre 750 et 850 mm par an. Quelques années font exception comme 2011 avec 557 mm, puis 1998, 2012 et 2015 avec respectivement 607mm, 617 mm et 675 mm, au-dessous de la moyenne, et deux qui sont bien en-dessus 2008 avec 910 mm et 2013 avec 988 mm.

1997 : 767 mm ; 1998 : 607 mm ; 1999 : 881 mm ; 2000 : 885 mm ; 2001 : 809 mm ; 2002 : 860 mm ; 2003 : 755 mm ; 2004 : 841 mm ; 2005 : 744 mm ; 2006 : 781 mm ; 2007 : 771 mm ; 2008 : 910 mm ; 2009 : 736 mm ; 2010 : 779 mm ; 2011 : 557 mm ; 2012 : 617 mm ; 2013 : 988 mm ; 2014 : 768 mm ; 2015 : 675 mm ; 2016 : 820 mm



## Voisins vigilants

Une habitante de la commune a sollicité la mairie pour demander qu'elle mette en œuvre une action de prévention des vols, du type « Voisins vigilants ».

Avant de se lancer, contact a été pris avec la gendarmerie de Lalbenque. Cet entretien a eu lieu courant septembre. Le Major de la gendarmerie, accompagné de son collègue chargé de prévention, a jugé utile et positif d'envisager une action. Toutefois, il a estimé la procédure « Voisins vigilants » inadaptée à notre territoire. Il se propose, au cours d'une réunion publique d'information d'en expliquer les raisons. Il donnera par la même occasion les conseils les mieux adaptés à notre commune qui permettront de réduire au maximum les risques de cambriolages. Courant 2018, la mairie mettra en place cette réunion d'information et en avisera tous ses administrés.

### Les tricoteuses 2017

Pour la deuxième année consécutive, les arbres de Cremps se sont parés de décorations pour fêter l'arrivée de l'an nouveau.

Cette année, les bacs de fleurs souvent un peu tristes en hiver n'ont pas été oubliés : des fleurs en laine tricotées par les bénévoles et des branches de verdure de notre belle campagne les égayent.

Ce samedi 16 décembre, les Crempsois se sont retrouvés le soir tombant devant le sapin illuminé et les arbres habillés par les bénévoles de l'atelier tricot « à vos mailles ».

Après un accueil par Madame le Maire, les courageux Crempsois qui avaient bravé le froid se sont réunis dans la salle intergénérationnelle, qui était décorée pour l'occasion aux couleurs des fêtes : boules en crochet, bougies, père Noël grandeur nature ... tout cela accompagné par la musique et les chants de Noël. Bûches et pain d'épices, préparés par les participantes à l'atelier tricot, attendaient les convives. Un vin chaud a réchauffé tous les cœurs.

Comme la fête de Noël symbolise aussi un moment de convivialité et de partage, nous tenons à ce que cette inauguration soit celle d'un pas vers la rencontre des habitants du village. Il nous semble en effet important pour la vie du village qu'il y ait des lieux, ici décorés et fleuris pour l'occasion, où tout le monde soit accueilli avec gentillesse et sympathie. C'est notre petite pierre à l'édifice.

L'atelier de tricot « à vos mailles » est un lieu ouvert à toutes et à tous dans une ambiance que nous voulons sereine et détendue !

Nous remercions tous ceux et celles qui nous soutiennent (par vos dons de laine, par votre présence à l'inauguration...). Cela nous fait chaud au cœur !

Un grand merci à Nathalie Ricard et aux membres du Conseil Municipal qui nous permettent de poursuivre notre atelier tricot.

En attendant de vous retrouver nombreux, nous vous souhaitons d'ores et déjà de très joyeuses fêtes, sous les arbres et lumières du centre de Cremps !!!



*Les 2 Dominique*

### Travaux numériques à CREMPS

Les travaux numériques pour la montée en débit sur la commune vont débiter la semaine du 29/01/2018.

Ils étaient initialement prévus la semaine du 4/12/2017 mais ont été retardés suite à des problèmes techniques. Ils vont durer 8 semaines environ.

Ces travaux consistent à installer une armoire de couleur ivoire (H 2135 \* P 495 \* L1868) contre le mur de la mairie à l'angle de la RD 26 et de la route du Moulin ainsi que la création d'un regard devant cette armoire et la pose d'un coffret ERDF entre l'armoire et la fenêtre.

L'armoire, le nouveau regard et le regard actuel seront reliés entre eux par le câblage.

Ces travaux dont la mise en service est prévue au début du 2ème trimestre 2018 permettront d'avoir un débit internet moyen de 20 MO sur la commune.

La fibre et les autres technologies pour plus de débit

**Le Très Haut Débit pour tous les Lotois sera mis en œuvre via la fibre optique durant une période de cinq années.** En attendant son arrivée, trois autres technologies vont permettre de disposer d'un haut débit de qualité.

#### **Le raccordement à la fibre optique**

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique, plus fin qu'un cheveu, qui a la propriété de guider la lumière. Le signal injecté dans la fibre est capable de transporter de grandes quantités de données à la vitesse de la lumière sur plusieurs centaines de kilomètres, quasiment sans atténuation du signal. Son installation nécessite de remplacer la totalité du câble en cuivre actuel, jusqu'à la prise au domicile de l'abonné.

**Le syndicat mixte Lot Numérique a concédé à l'opérateur Orange la création d'un réseau de fibre optique jusqu'aux habitations, durant la période 2018-2022. En attendant la fibre, la montée en débit (ADSL amélioré)**

Aujourd'hui, des zones d'ombres (peu ou mal desservies par l'ADSL) persistent. Cela, s'explique par la longueur de la ligne entre le central téléphonique et l'habitation. Le signal ADSL (technologie permettant d'accéder à Internet via la ligne téléphonique) s'atténue avec la distance. Au-delà de 7 km environ, l'échange de données n'est plus possible.

La montée en débit consiste à réaménager une partie du réseau en cuivre actuel pour rapprocher le central téléphonique des habitations et améliorer en conséquence les débits.

En effet, l'ADSL est diffusé depuis un central téléphonique, puis redistribué plus localement par un sous-répartiteur. Le principe de la montée en débit est donc de créer un central relié en fibre optique au niveau du sous-répartiteur. Le nouveau central installé à proximité des habitations permet ainsi de leur diffuser un haut débit de qualité :

L'ADSL permet d'atteindre un débit jusqu'à 8 Mbit/s;

L'ADSL 2+ permet d'atteindre un débit théorique maximum de 20 Mbit/s;

Le VDSL 2 propose des débits supérieurs à l'ADSL 2+, jusqu'à 50 Mbit/s pour des lignes les plus proches de l'armoire ADSL.

**90 opérations de montée en débit, qui seront progressivement mises en service durant l'année 2018, amélioreront le débit d'environ 12300 foyers.**

Il est à noter que la montée en débit n'est pas toujours possible car parfois il n'existe pas de sous-répartiteur. La création d'un nouveau central est donc inenvisageable. On se reporte alors sur d'autres technologies : la radio ou le satellite.

**En ce qui concerne la commune de CREMPS, nous ne sommes concernés que par la montée en débit (ADSL amélioré).**

## Comité des fêtes

### Fête votive des 22 et 23 juillet

Cette année la fête s'est déroulée sur deux jours : samedi et dimanche.

Le concours amical de pétanque en doublette des deux après-midis a remporté un grand succès. La buvette tournait à plein régime. L'apéritif concert animé par un groupe de Toulouse ainsi que la soirée dansante avec DJ SOUND PARADISE ont été très appréciés. Pas moins de 250 repas ont été servis le samedi soir.

La messe du dimanche matin a été suivie du dépôt de gerbe au monument aux morts et du traditionnel apéritif à la salle des fêtes. Cette année, les verrines gourmandes faisaient office de réception. Les élus, dont notre nouveau député Aurélien Pradié, ont beaucoup apprécié. Ensuite les jeunes se sont répartis les Aubades.

La soirée du dimanche soir a été clôturée par un bal musette avec Sylvie Nauges.

Tout au long des deux jours le Comité a tenu buvette, snack, sans relâche. Divers manèges pour enfants faisaient l'attraction et le bonheur des petits.

Le Président, Didier Levade, et son équipe

### Soirée Moules Frites

Pour une première, le Président du Comité des Fêtes s'est montré très satisfait, de la soirée dansante "moules frites" organisée le samedi 4 novembre à 20h. La salle des fêtes était comble. Le Comité n'a reçu que des éloges sur la préparation du repas : merci à l'équipe. L'orchestre Gérard Gouny avait amené avec lui des habitués fans de ses prestations. Il a animé le repas et maintenu l'ambiance tard dans la nuit. La piste de danse était constamment occupée. L'expérience sera renouvelée en avril 2018.



### Soirée Loto

Notre soirée loto du samedi 9 décembre 2017 a eu un fort succès. Salle pleine, enthousiasme, bonne humeur... Et à ne pas oublier, de très jolis lots ... La tombola a eu elle aussi un franc succès. Un grand merci à nos jeunes de retour parmi nous ainsi qu'à l'équipe du Comité des Fêtes pour avoir encore une fois déployé de l'énergie et du temps pour que cette soirée soit une réussite. Rendez-vous à tous très vite ...

## Informations diverses

### Collecte en faveur des Martinais sinistrés

"Je tiens au nom de tous mes amis Saint Martinais et de moi-même à remercier tous les habitants de Cremps qui se sont mobilisés, ainsi que toutes les personnes de votre entourage pour vos élans de générosité.

Merci pour cette merveilleuse collecte : près de 3 m3 ont été récoltés.

Je remercie Madame le Maire de nous avoir soutenus dans cette démarche.

Merci à Didier qui a su ramener au pied des portes de Paris le chargement, où un conteneur de 70 m3 attendait pour le transfert vers St Martin.

Tous nos amis de St Martin sont au courant de votre mobilisation et vous en remercient.

A ce jour tous les dons ont été distribués".

Mr Christian Guinebault et Mme Nathalie Guinebault Levade

## Lot Aide à Domicile

Le service est notre raison d'être.

Votre sourire, à la fois notre récompense et notre ambition.

Lot Aide à Domicile poursuit ses missions d'accompagnement du public tout en renforçant son objectif de professionnalisation.

Avec ses nombreux points d'accueil dans le Lot, et les visites à domicile réalisées par la responsable du secteur, cette entreprise publique locale fonctionne 7 jours sur 7, de 7h à 21h. Face à une difficulté passagère ou durable, l'intervenant(e) à domicile vous apporte une aide à l'entretien de votre logement, à la réalisation de tâches quotidiennes telles que les déplacements, la préparation des repas, l'hygiène, ...

Lot Aide à Domicile assure également la garde de vos enfants chez vous et la livraison de repas à domicile.

Pour tout contact :

Appel gratuit 0 805 69 69 46 et sur internet : [www.lotaideadomicile.com](http://www.lotaideadomicile.com) / Mail : [lad@epl-lad.org](mailto:lad@epl-lad.org)



## **FERMETURE DEFINITIVE DES GUICHETS PERMIS DE CONDUIRE ET CARTES GRISES**

Certificats d'immatriculation et permis de conduire : vos démarches sont à portée de clic !

Les démarches de délivrance des principaux titres instruits par les préfectures sont désormais plus simples et sécurisées.

Cette évolution s'inscrit dans le cadre du Plan national Préfecture Nouvelle Génération (PPNG) qui prévoit la mise en place de télé-procédures et la création de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT).

Le plan préfectures nouvelle génération facilite les démarches des usagers grâce à la dématérialisation des demandes de permis de conduire et de carte grise.

La délivrance de ces titres peut être réalisée depuis son domicile via internet avec son ordinateur, sa tablette ou son smartphone, sans avoir à effectuer de déplacement en préfecture.

**Par conséquent, à compter du 2 octobre 2017, aucun dossier de demande de permis de conduire ou de carte grise ne sera accepté en préfecture. En effet, ces démarches s'effectueront désormais en ligne, vous évitant ainsi des déplacements inutiles.**

Quels bénéfices pour l'utilisateur ?

- Je fais mes démarches en ligne
- Je gagne du temps
- Je n'ai plus à me déplacer
- [demarches.interieur.gouv.fr](http://demarches.interieur.gouv.fr), pour m'informer.

### **Permis de conduire**

Comment faire pour les démarches liées au permis de conduire ?

Pour toute demande relative au permis de conduire : duplicata, extension, validation d'un diplôme professionnel, conversion d'un brevet militaire, renouvellement de permis suite à avis médical, solde de points...)

Vous pouvez effectuer ces démarches en ligne en vous connectant gratuitement au site de l'ANTS à l'adresse suivante : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/>

L'ensemble de ces démarches sont également accessibles aux auto-écoles, pour le compte de leurs clients.

**À noter que depuis le 11 septembre 2017, les demandes de permis internationaux se font uniquement par courrier auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique. Toutes les informations sont le site internet des services de l'État dans le Lot : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr) Seuls les dossiers concernant les échanges de permis de conduire étrangers (pour les personnes hors Union Européenne, ayant un permis hors Union Européenne) peuvent être déposés en préfecture.**

## Informations diverses

### Certificat d'immatriculation (carte grise)

Comment faire pour les démarches liées à l'immatriculation des véhicules ?

Pour toute démarche concernant l'immatriculation des véhicules : (duplicata, déclaration de cession, changement d'adresse, changement de titulaire...)

Vous pouvez effectuer ces démarches en ligne en vous connectant gratuitement au site de l'ANTS à l'adresse suivante : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

#### Télé-procédures

Qu'est-ce qu'une télé-procédure ?

Les télé-procédures permettent d'accomplir les démarches administratives courantes sur internet, sans passer par le guichet des préfectures. Est-ce sécurisé ?

Nous nous assurons que vous n'êtes pas victime d'une usurpation d'identité : c'est pour cela que des vérifications sont opérées, sur internet ou en face à face pour la carte d'identité et le passeport.

Pour toutes ces télé-procédures, une connexion via un « compte certifié France Connect » (identifiants [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), [ameli.fr](http://ameli.fr) ou [idn.laposte.fr](http://idn.laposte.fr) nécessaires) ou, à défaut, la création d'un compte spécifique ANTS est demandée.

#### **Sur quels sites pouvez-vous réaliser une démarche en ligne ?**

- Site internet du ministère de l'Intérieur : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)
- Site internet [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) et [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)
- Site internet de l'Agence nationale des titres sécurisés : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)

#### Points numériques

Pour les personnes ne disposant pas d'une connexion internet, des points numériques vont être installés en préfecture et en sous-préfectures **afin d'effectuer leurs démarches liées aux permis de conduire et certificats d'immatriculation**. Un service civique sera présent pour assister les usagers.

#### **Les Maisons de services au public (MSAP)**

Les MSAP délivrent une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne dont la délivrance de ces titres. Le département du Lot compte 17 MSAP dont vous trouverez la liste sur le site des services de l'État dans le lot : [www.lot.gouv.fr](http://www.lot.gouv.fr)

#### Les partenaires tiers de confiance habilités

Concernant l'immatriculation des véhicules, les professionnels de l'automobile habilités peuvent réaliser vos démarches. Ils peuvent vous facturer ce service rendu.

Concernant les permis de conduire, les auto-écoles peuvent vous accompagner dans vos démarches (inscription, délivrance 1er permis, extension).

## Informations paroissiales

Chers paroissiens,

**Voici les dates des prochaines messes à l'église Notre-Dame de la Nativité de Cremps**

#### **Calendrier des Messes à Cremps de l'année 2018**

- Dimanche 25 février à 9h30 ; Dimanche 22 avril à 9h30 ; Dimanche 22 juillet à 10h ; Samedi 8 septembre à 20h30 : Messe et Procession aux flambeaux en l'honneur de Notre-Dame de la Nativité, sainte patronne de notre paroisse. Date historique de la Fête votive du village depuis le Moyen Age ; Dimanche 28 octobre à 9h30 ; Toussaint : date à préciser ultérieurement ; Dimanche 23 décembre à 9h30.

**Rappel : Chapelet, tous les lundis à 17h à l'église de Cremps.** N'hésitez pas à venir nous rejoindre régulièrement ou à l'occasion. Cette prière est ouverte à tous, aussi bien aux Crempsois résidents ou de passage qu'à tous les paroissiens du groupement de Lalbenque ou d'ailleurs, sans oublier les vacanciers et pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle. En cas d'empêchement, vous pouvez nous confier vos intentions de prière.

Merci de transmettre ces informations à vos familles et voisins.

Tous n'ont pas internet et beaucoup aimeraient avoir ces informations, soyons solidaires les uns des autres.

Les nouvelles du groupement paroissial sont affichées chaque mois sur le panneau de l'église.

Les inscriptions au catéchisme se poursuivent tous les mardis à 17h15 à Lalbenque.

Nous vous attendons nombreux, parents et enfants de tous âges à ces messes à Cremps, pour que notre église vive encore longtemps.

**Bonne et Sainte Année !**

**À Noël**, nombreux sont ceux qui fidèles à la tradition des crèches, les installent au pied du sapin, dans les foyers, et aussi dans les églises.

Ainsi, vous pouvez découvrir celle de Cremps. Mise en place avec soin par Nathalie Levade. La crèche est jolie, avec ses décors naturels, personnages et animaux.

Venez admirer la crèche pendant la période des fêtes de 11h à 17 h.

Merci à Nathalie Levade d'avoir confectionné la crèche qui fut admiré le dimanche 24 décembre à l'occasion de la messe du 4<sup>ème</sup> dimanche de l'Avent. A l'issue de cette célébration, les bénévoles, du Groupement Paroissial de Cremps, ont offert un café chaud et autres boissons, accompagnés de friandises, pour partager un moment convivial de rencontre et de souhaits de bons vœux. Merci à tous.



## Recensement

### Les agents recenseurs sont prêts

À Cremps, les agents recenseurs seront deux, sous l'autorité du coordinateur de la commune : **Evelyne Conquet**.

La période du recensement débutera le 18 janvier 2018 et prendra fin le 17 février 2018.

Durant cette période, **Serge Lacaze** et **Arnaud Tailfer** passeront dans toutes les maisons de Cremps. Chacun aura un secteur défini.

En effet, le recensement est obligatoire et il permet de connaître avec exactitude le nombre de personnes qui vivent en France et

dans la commune. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget de la commune : plus la commune est peuplée, plus la participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire permet d'ajuster l'action publique aux besoins des populations (écoles, maisons de retraite, équipements collectifs, etc.).



## Recensement

La procédure : un agent recenseur se présente chez vous muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter, il vous demandera de répondre à l'enquête sous quelques jours et vous proposera de le faire sur internet en vous donnant les codes nécessaires.

Si vous ne pouvez pas le faire sur internet, l'agent recenseur vous remettra des questionnaires papier que vous pourrez compléter de suite ou qu'il viendra récupérer plus tard sur rendez-vous.

Bien entendu, les renseignements récupérés restent confidentiels et l'agent recenseur est tenu au secret professionnel. Attention après le passage de l'agent recenseur, vous n'aurez que quelques jours seulement pour envoyer les documents par internet sinon l'agent averti par Sms devra repasser à nouveau.

La municipalité compte sur votre participation et vous demande de leur réserver le meilleur accueil pour ce travail absolument nécessaire.

## Urbanisme

Les demandes d'occupation du sol au 2ème semestre 2017 sont au nombre de 15, réparties en :

- \* Permis de Construire : 5
- \* Certificat d'Urbanisme : 4
- \* Déclaration préalable : 6

### RAPPEL

Le contexte réglementaire : Depuis la loi ALUR (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové du 24 mars 2014) la CCPLL est désormais compétente pour élaborer ou modifier un document d'urbanisme. Cependant les communes continueront de délivrer les autorisations du droit des sols : certificat d'urbanisme, permis de construire, d'aménager, etc.

Aujourd'hui, l'existant dans sur les 23 communes :

- 4 communes sans document d'urbanisme (Belmont-Sainte-Foi ; Concots ; Saint-Martin-Labouval ; Saillac)
- 13 cartes communales (Escamps ; Vaylats ; Cremps ; Laburgade ; Esclauzels ; Berganty ; Crégols ; Cénevières ; Lugagnac ; Varaire ; Bach ; Vidailiac ; Montdoumerc)
- 6 Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) (Aujols, Lalbenque, Limogne-en-Quercy, Belfort du Quercy ; Beauregard ; Flaujac-Poujols)

### Qu'est-ce qu'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ?

Un PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle d'une communauté de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux de l'environnement, et le formalise dans des règles d'utilisation du sol. Le PLUi sera l'interface entre le SCOT du Grand Cahors et les autorisations d'urbanisme individuelles.

Le PLUi se substituera à tous les documents d'urbanisme actuellement en vigueur.

Qu'est-ce qu'un SCOT ? Un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est un document de planification et d'urbanisme qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné, et pour le long terme (réflexion pour les 15 à 20 ans à venir). Le SCOT est un document vivant, il peut être, si nécessaire, modifié ou révisé dans son ensemble.

Pourquoi élaborer un PLUi ?

Les objectifs du PLUi ont été définis en conseil communautaire :

- Poursuivre la cohésion territoriale à travers la mise en œuvre d'un projet de territoire porteur d'avenir

- Mener une réflexion globale à l'échelle communautaire pour assurer un développement urbain et démographique cohérent
  - Conforter les bourgs dans leurs rôles économiques et social
  - Préserver et valoriser l'agriculture, porteur de l'activité économique et touristique
  - Mettre en valeur et protéger les paysages et le patrimoine singulier du territoire
- Les pièces obligatoires du PLUi : Le rapport de présentation qui identifie les atouts et faiblesses du territoire et explique les choix effectués. C'est un diagnostic territorial objectif qui traite de nombreuses thématiques : environnement, démographie, économie, tourisme, habitat...

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui détaille les grandes orientations politiques locales pour les 10 ans à venir. C'est la clé de voute du PLUi qui établit le projet territorial communautaire. Les règlements écrit et graphique (également appelé zonage) qui fixent les règles générales d'urbanisme et délimitent les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones agricoles (A) et les zones naturelles et forestières (N). Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : ce sont des dispositions spécifiques portant sur certains secteurs du territoire qui seront à définir. Ce document est opérationnel et permet d'assurer un développement cohérent des futures zones à urbaniser Les annexes constituant des informations et prescriptions complémentaires au PLU.

Le déroulement :

- Délibération prescrivant la révision du PLUi et définissant les modalités de concertation. Octobre 2017
- Élaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement. Réunion publique de concertation
- Définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Réunion publique de concertation
- Élaboration des pièces réglementaires : OAP, règlement écrit et règlement graphique (zonage), finalisation du rapport et justifications en vue de l'arrêt de projet. Réunion publique de concertation
- Délibération du Conseil Communautaire arrêtant le projet de PLUi et tirant le bilan de la concertation.
- Consultation du projet de PLUi arrêté par les Personnes Publiques Associées (3 mois).
- Enquête publique (1 mois) + élaboration du rapport par le commissaire enquêteur (1 mois).
- Modifications éventuelles du projet suite aux remarques des PPA et de la population lors de l'enquête publique.
- Délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLUi.

Où s'informer ?

Au siège de la Communauté de communes ou auprès de votre mairie, sur le site Internet de la CCPLL : [www.cc-lalbenque-limogne.fr](http://www.cc-lalbenque-limogne.fr) rubrique urbanisme, dans le journal communautaire et les bulletins municipaux.

Comment participer ? En inscrivant vos observations sur les registres de concertation qui seront disponibles au siège de la communauté de communes ou dans votre mairie courant 2018 ; En envoyant vos remarques par courrier ou par courriel : [urbanisme.ccp11@orange.fr](mailto:urbanisme.ccp11@orange.fr) En participant aux réunions publiques qui seront organisées courant 2018. Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire. Le PLUi permettra de poursuivre la cohésion territoriale à travers la mise en œuvre d'un projet porteur d'avenir

### La scolarité et les enfants de Cremps

**Lalbenque Ecole Publique** : Maternelle : 8 et Primaire : 15 - **Lalbenque Ecole privé** : Primaire : 1

**Ecole Arcambal** : Maternelle : 1 et Primaire : 3 - **RPI Cieurac-Aujols-Flaujac-Poujols** : Primaire : 3

**Collège Emile Vaysse** : 1 - **Collège Olivier de Magny** : 9 - **Collège privé Sainte-Thérèse Lalbenque** : 5 - **Collège privé Sainte-Etienne à Cahors** : 2

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	E	S	P	E	R	L	U	E	T	T	E
II	S	E	C	U	R	I	S	A	N	T	E
III	S	L				O	S	U			R
IV	U	E	I	P		N	E		F	O	G
V	I	C	O	N	O	C	L	A	S	T	E
VI	E	T	C		R	E		M	U	E	T
VII	G	I		L	A	A	V	E			N
VIII	L	O	I		I	U		N	I	N	I
IX	A	N		A	S		E	D	N	O	S
X	C	N	I	D	O	B	L	A	S	T	E
XI	E	E	T	O	N		U	S	U		D

Solution du problème N° 32

Problème N° 33

**Horizontalement.** I. Ne fera pas le retour seul.- II. Possédera dans un sens. Rapproche bien des choses.- III. N'habite pas très loin d'ici.- IV. Une espagnole. Chefs décoiffés.- V. Élément de barricade. Footballeur portugais.- VI. Précèdent les sauts. Rire virtuel.- VII. Train. Adverbe de lieu. Peuplée de Tulois.- VIII. Informe les pilotes. Abréviation littéraire. Préfixe.- IX. Deux fois par jour.- X. Club sportif lyonnais. Heureuse.- XI. Entreprise artisanale.-

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I											
II											
III											
IV											
V											
VI											
VII											
VIII											
IX											
X											
XI											

**Verticalement.** 1. Jamais perdu.- 2. Vâchement marrant. Usine renversée.- 3. D'une extrême pâleur.- 4. Vin. Article espagnol. Appris.- 5. Plantigrade. Stop phonétique. Ceinture.- 6. Machiniste.- 7. Élevé phonétiquement. Véhicule de marque européenne.- 8. Habitant d'un canton d'Indre-et-Loire. Dans tout détergent.- 9. Ancien chef de république italienne.- 10. Terme de réprobation. Complètement bloquée.- 11. Particulièrement vif.-